

Bulletin d'informations communales

Sommaire

- ◇ Vacances de l'Administration
- ◇ Fête Nationale
- ◇ Déchetterie
- ◇ Marchés du Soir à Rue
- ◇ Et bien d'autres rubriques encore...

Vacances de l'Administration communale

L'Administration communale sera en vacances selon les horaires suivants :

Caisse communale	du 30 juillet au 19 août 2018 inclusivement
Secrétariat	du 02 août au 19 août 2018 inclusivement

Seul le bureau du Contrôle des habitants restera ouvert, selon les horaires habituels.

L'Administration communale



Incinération des déchets

L'incinération en plein air des déchets provenant des forêts, des champs et des jardins produit une quantité importante de particules fines et de substances dangereuses pour la qualité de l'air. Les poussières fines nuisent à la santé : elles affaiblissent la fonction pulmonaire et accroissent les problèmes respiratoires. L'incinération des rémanents de coupe en forêt endommage la composition du sol forestier en détruisant les matières nutritives importantes pour la formation de l'humus. De plus, les feux couvant créent des nuisances désagréables pour la population. L'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair, art. 26b) exige concrètement que les déchets naturels soient suffisamment secs pour ne pas causer de fumée en brûlant. La pratique montre cependant que le respect de cette condition n'est souvent pas possible et qu'il faut renoncer à les incinérer ; en effet, les déchets naturels à éliminer sont en général des déchets verts qui présentent un taux d'humidité élevé. Les communes surveillent l'interdiction d'incinérer des déchets en plein air ou dans des installations non adaptées (art. 26a OPair) et organisent la collecte séparée des déchets valorisables.





Immatriculation des véhicules

Dans le domaine des plaques minéralogiques, on pourrait dire les choses ainsi : « Dans notre commune, on aime tout le monde mais on préfère les Fribourgeois ! ». Ce raccourci mérite quelques explications. Nous constatons régulièrement que des véhicules immatriculés dans d'autres cantons suisses ou à l'étranger séjournent sur le territoire communal. Par « séjourner », il faut entendre « passer toutes les nuits de la semaine à Blessens, Gillarens, Promasens ou Rue »...donc, par définition, dans le canton de Fribourg. Les lois qui s'appliquent aux voitures sont un peu différentes de celles qui traitent du Contrôle des habitants mais il y a quelques similitudes. Précieux est de savoir que lorsque nous payons Fr. 300.00 d'impôt sur les véhicules, Fr. 60.00, ou les 20%, sont reversés à la commune. Pour les comptes de l'année 2017, cette contribution a représenté une somme de Fr. 107'900.00. Aussi, nous insistons pour que les détenteurs immatriculent leur (s) véhicule (s) avec des plaques fribourgeoises.

Au travers de cette information, le Conseil communal s'adresse avant tout aux personnes qui disposent d'un véhicule de service, de fonction ou de travail. Les règles sont très simples : si le véhicule stationne la nuit dans la commune, il doit être immatriculé sur Fribourg. Pour une entreprise qui a son siège à l'extérieur du canton, il est très facile de modifier l'immatriculation. **Dans un délai de deux mois**, le Conseil communal va procéder à des contrôles et la liste des plaques minéralogiques des autres cantons suisses ou de l'étranger sera transmise à l'Office cantonal de la circulation et de la navigation. Celui-ci prendra alors contact avec les détenteurs pour régulariser la situation. Le bon sens nous aide à franchir le pas avant la dénonciation.

En conclusion, un grand merci à celles et ceux qui comprennent et soutiennent sa démarche. Le Conseil communal la remplit pour le bien des finances communales. Et en cas de doute, vous pouvez prendre contact avec l'Office cantonal qui répondra très volontiers à vos questions (www.ocn.ch).



Vendredi 27 juillet 2018 dès 17h30

Soirée « paëlla » organisée par les tenanciers de l'Hôtel de Ville.

Vendredi 10 août 2018 dès 17h30

Soirée Wienerschnitzel avec Peter & Manon Willenshofer de Rue.

Vendredi 31 août 2018 dès 17h30

Soirée « raclette », organisée par la Société de Développement de Rue et Environs et animation par Live Dance, avec l'homme-orchestre Jean-Claude Serex de Maracon.

Vendredi 14 septembre 2018 dès 17h30

Soupe à la courge organisée par le Chœur Mixte St-Nicolas à Rue, avec la Confrérie du Pressoir de Rue et son traditionnel vin cuit ainsi que le groupe Jazz for you.

Fête Nationale

Comme à l'accoutumée, les communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue invitent leurs concitoyens et concitoyennes à participer à la Fête Nationale le **mercredi 1er août 2018**, au Gîte du Gros Essert, à Blessens, dès 18h30.



Au programme :

- ✓ Prestation de la fanfare
- ✓ Allocution de Mme Sylvie Bonvin Sansonnens, députée au Grand Conseil
- ✓ Feu d'artifice
- ✓ Restauration : Grillades (tranches, saucisses et salades).

A noter que l'usage d'engins pyrotechniques et le traditionnel feu dépendront des impératifs météorologiques et ainsi, de la décision de la Préfecture.



Organisation : les communes susmentionnées, en collaboration avec la Société de Tir.

Informations aux parents

Pour le plus grand plaisir des enfants, un trampoline est à leur disposition sur le site du Gros Essert. Toutefois, les enfants ne peuvent l'utiliser que sous la surveillance de leurs parents. En outre, il convient qu'il n'y ait pas plus de cinq enfants à la fois. Le propriétaire des lieux et la commune déclinent toute responsabilité en cas d'accidents. Il y a également des étangs. Le Conseil communal remercie les parents de veiller à la sécurité de leurs enfants. Vous trouverez sur place des informations y relatives. D'ici cette date, vous pouvez consulter le site suivant :

<http://water-safety.ch/fr>.

Comment se déplacer durant l'interruption Lausanne – Puidoux-Chexbres

Durant l'été 2018, des travaux de réfection seront menés sur la ligne ferroviaire entre Lausanne et Puidoux-Chexbres. Ils sont nécessaires pour assurer sécurité et ponctualité aux voyageurs.



© Can Stock Photo

Afin de réduire la durée totale de ces travaux et l'impact sur les voyageurs, la circulation sera totalement interrompue sur cette ligne durant les vacances scolaires, du **samedi 7 juillet au dimanche 26 août 2018**. Durant cette période, une alternative de transport sera proposée à tous nos clients. Cette mesure permet de limiter à sept semaines la durée de ce chantier, contre huit mois en maintenant l'exploitation. Elle permet également de diminuer les nuisances pour les riverains en réduisant la durée des chantiers de nuit, et d'augmenter la sécurité et l'efficacité des travaux.

Ainsi, les clients de Fribourg à destination de Lausanne/Genève et inversement utiliseront des navettes ferroviaires via Vevey où des correspondances pour le Valais seront proposées. Les clients de Berne et au-delà à destination de l'arc lémanique emprunteront la ligne du Pied-du-Jura via Neuchâtel ou Bienne. Les trains du trafic régional seront remplacés par un service de bus sur le tronçon Lausanne – Palézieux (S4, S5, S9) ainsi qu'entre Puidoux-Chexbres et Vevey (S7).

D'une manière générale, il faudra compter avec un allongement du temps de parcours d'environ 25 minutes. Chaque relation peut être étudiée séparément dès aujourd'hui en consultant l'horaire en ligne sur www.cff.ch. Une page spéciale www.cff.ch/puidoux regroupant toutes les informations sur cette interruption est également à votre disposition.

Par ailleurs, une interruption de trafic est programmée par les CFF et les TPF cet été entre Fribourg et Grolley/Morat, du 7 au 27 juillet 2018, pour des travaux d'entretien. Un concept de transport de substitution par bus est mis en place. L'horaire spécial est également disponible sur notre site internet www.cff.ch.

Nouveautés dans les déchetteries :

Suite à l'acceptation du Conseil général pour la mise en place de deux compacteurs, voici les informations importantes pour la mise en place de ces compacteurs et la transition des sacs taxés à la taxe au poids.



Informations générales :

- Chaque déchetterie aura un compacteur avec accès en permanence
- La carte ne se recharge pas car la commune établit une facture annuelle
- Les compacteurs seront fonctionnels dès le 1^{er} janvier 2019.
- Dès cette date, il y aura un numéro unique pour toutes les déchetteries
- Du 1^{er} janvier au 31 mars 2019, pour vos déchets ménagers, vous pourrez utiliser les compacteurs **ou** les sacs taxés
- Durant cette période, les sacs 110L à 5.20 seront encore acceptés
- Dès le 1^{er} janvier 2019, les couches-culottes devront aller dans le compacteur puisque les enfants (jusqu'à trois ans) ne paieront plus la taxe annuelle
- Dès le 1^{er} avril 2019, les sacs taxés ne seront plus acceptés à la déchetterie. Nous vous conseillons de limiter votre stock
- Il n'y aura pas d'augmentation des taxes et des prix pour 2019

Mise en place du système des compacteurs :

- Les travaux pour la mise en place des compacteurs débuteront dès septembre 2018
- Dès cette période, les bennes bois et déchets inertes ne seront pas disponibles à la déchetterie de Rue
- Dès le mois de novembre 2018, vous pourrez venir chercher votre carte pour les compacteurs à l'Administration communale, durant les heures d'ouverture. Vous devrez déposer une caution de CHF 20.00
- L'Administration communale ne procédera à aucun envoi postal

Bonnes vacances à toutes et tous !

Le Conseil communal vous souhaite d'ores et déjà un bel été ensoleillé et se réjouit de vous retrouver dans son édition automnale pour plus d'informations et des conseils énergétiques !

